

Ordre Des Musiciens

« La voix des professionnels de la musique »

Association Loi 1901/J.O. du 15 Juin 1945

Assemblée Générale du 15 Juin 2025

Compte-rendu

Généralités

L'Assemblée Générale de l'ODM s'est tenue à Lyon pour la deuxième année consécutive.

Conseil National :

Présents : Messieurs Bernard Dupaquier 1^{er} Vice-président, Damien Top 2^d Vice-président, Philippe Prignot trésorier,

Absents excusés : Mme Anne Magadur-Haon, Mme Catherine Martinetti, Messieurs Alain Carré, Marc Dondeyne et Frédéric Pélassy

Compte-tenu de l'ordre du jour proposé, le débat s'est ouvert sur le rapport moral du président. Ce rapport fait état de la situation après les différentes démarches engagées l'an dernier. Il sera mis en ligne sur le site de l'ODM et envoyé à tous les adhérents.

Rapport financier et bilan de l'exercice 2024

Solde au 31/12/2023 : 3138,64 €

Recettes exercice 2024 : 1125,00 € - Dépenses exercice 2024 : 1482,14€

Bilan exercice 2024 : -357,14 €

Solde au 31/12/2023 : 2781,50 €

Notre trésorier souligne qu'il faut poursuivre la mise en œuvre de la dématérialisation des documents, restreindre si possible les dépenses d'acheminement des courriers et celles liées à leur impression. Avant de poursuivre l'ordre du jour, Bernard Dupaquier a pris la parole pour nous exposer son idée d'ouvrir l'Ordre Des Musiciens à d'autres associations. Cela répond au

6^{ème} point de l'ordre du jour. Il soumet son texte : « Ouverture d'un espace d'échanges et d'informations pour les associations qui œuvrent au service des compositeurs » à l'approbation des membres du Conseil National. Il est adopté et sera lui aussi mis en ligne sur notre site.

Le débat s'engage ensuite sur le sujet de l'Intelligence Artificielle. Le président expose les impacts possibles de cette nouvelle technologie sur les métiers de la musique. Des documents contenant une liste non exhaustive des différents domaines de ces métiers ont été distribué aux membres présents :

- La Création musicale
- La pratique instrumentale et de la danse (art du spectacle vivant)
- L'enseignement de la musique et de la danse
- La musicologie
- La formation professionnelle
- La facture instrumentale
- Les métiers du son

Chaque domaine a fait l'objet de discussions positives et pertinentes. Une synthèse devra être faite afin de pouvoir alerter certaines institutions (SACEM, DRAC) et les instances gouvernementales sur les dérives que peut provoquer l'IA sans un encadrement législatif approprié.

Il est évident que ce sujet dépasse de loin le cadre de notre assemblée et les apports et réflexions des adhérentes et des adhérents sont les bienvenus. Un adhérent s'est d'ailleurs manifesté, proposant qu'en matière de création musicale, une sorte de label : « crée par l'intelligence humaine » soit reconnu et délivré.

Décisions actées

Plutôt que de fusionner la liste des membres du Comité d'Ethique avec celle du Conseil National, objet du 5^{ème} point de l'ordre du jour, il a été décidé que ce comité d'Ethique se transformera en comité d'honneur.

Après délibération, le montant des cotisations reste inchangé, à savoir : 50 € pour les membres actifs et 30 € pour les membres retraités. Ces tarifs figurent sur l'onglet adhésion du site de l'ODM. Le règlement de la cotisation peut se faire par virement électronique, les coordonnées bancaires (RIB) de l'ODM seront jointes à l'appel de cotisation. Toutefois, le règlement par chèque sera toujours accepté. Après en avoir délibéré, le Conseil National a fixé à 50 € de l'heure le tarif d'un

cours privé, toutefois, chaque professeur reste libre d'appliquer les honoraires qui correspondent à ses titres et à sa notoriété.

L'ordre du jour étant épuisé, de nombreuses questions et propositions circulent. Philippe Prignot prend la parole pour nous alerter sur la baisse de subventions que vont subir les conservatoires et écoles de musique à la prochaine rentrée scolaire. Beaucoup de structures vont se retrouver en très mauvaise posture voir disparaître. Il est donc décidé d'adresser dans l'urgence un courrier à toutes les présidentes et présidents de région pour les alerter sur les incidences que vont avoir ces baisses sur la qualité et l'offre de l'enseignement musical dans nos régions.

Conclusion

La conjoncture actuelle pose des défis de taille aux musiciens. Que ce soit dans le domaine économique que dans le domaine des nouvelles technologies, les métiers de la musique vont faire face à des bouleversements sans précédent. L'Ordre Des Musiciens exhorte plus que jamais les jeunes collègues à nous rejoindre et à s'engager à nos côtés. Plus nombreux, il sera plus facile de peser sur des décisions qui mettent continuellement nos métiers en péril.

Coordonnées à noter

- ✓ Site de l'ODM : ordredesmusiciens.com
- ✓ Tel. du Président : 06 85 82 08 82
- ✓ Tél. du Vice-Président (1) : 06 81 62 54 58
- ✓ Tél. du Vice-Président (2) : 07 69 88 26 30
- ✓ Tél. du Trésorier : 06 88 93 39 24

RAPPEL

Nous vous invitons vivement à nous communiquer des infos ou des articles rédactionnels concernant votre activité ou la profession, afin de les publier sur le site de l'ODM.

Appropriiez-vous cet outil et cette tribune, faites-la vivre... En effet, à défaut de publications régulières, ce dispositif risque de perdre son efficacité, ce qui est contraire à l'objectif recherché pour faire la promotion de l'Association.

Merci d'adresser vos infos sur la boîte mail : bureau@ordredesmusiciens.com ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Ordre Des Musiciens/ BP 30413/ 66334 Cabestany Cedex